



## Travail suspendu dans le vide avec harnais

Par **mrg34**, le **18/09/2012** à **01:56**

Je travaille en plomberie et pour réaliser des travaux sur la facade d'un immeuble, mon patron veut me faire travailler suspendu à un harnais... plutot que de faire installer un echaffaudage ! (moins couteux pour lui, mais plus dangereux pour moi) Ai-je le droit de refuser ?

Par **P.M.**, le **18/09/2012** à **08:54**

Bonjour,

Vous pourriez vous référer notamment à ces dispositions du Code du Travail :

- [art. R4323-62 à 64](#)

- [art. R4323-104 à 106](#)

Je vous propose également [ce dossier...](#)

Je vous conseillerais avant de prendre une décision de retrait ou même de refus de vous rapprocher des Représentants du Travail s'il y en a dans l'entreprise (C.H.S.C.T) ou même du Médecin du Travail...